

Déclaration préalable de la FNEC FP FO à la réunion du CHSCT D du 3 juin 2020 (visioconférence)

La FNEC FP FO revendique la levée immédiate de l'état d'urgence qui n'a de « sanitaire » que le nom. Le gouvernement a choisi la méthode médiévale du confinement, en lieu et place du dépistage systématique et du port du masque FFP2. Il a interdit les rassemblements et remis en cause les libertés publiques. Le gouvernement s'est donné les pleins pouvoirs pour imposer des conditions d'une « reprise » au service d'un objectif : précipiter la destruction des services publics, généraliser la déréglementation et préparer la privatisation. Pleins pouvoirs également aux employeurs pour faire voler en éclats toutes les règles inscrites dans le Code du Travail, les conventions collectives et les statuts. Chaque jour qui passe confirme que la crise sanitaire est utilisée pour poursuivre et amplifier les contre-réformes.

Le protocole pseudo sanitaire du ministre Blanquer est inapplicable et nuisible ! Il faut lui substituer de véritables mesures sanitaires, fondées sur un dépistage systématique et la mise à disposition d'équipement de protection individuelle , permettant une reprise des cours de tous les élèves.

Ce protocole est source de risques psycho-sociaux (RPS) et a déjà fait des victimes. Les collègues s'efforcent de faire leur travail dans une école qui n'est déjà plus l'école, dans un collège qui n'est plus un collège. Ils subissent, notamment les directeurs qui sont en 1^{ère} ligne, de multiples pressions et un stress considérable. On a lu avec attention la fiche du RSST du 28 mai d'une collègue directrice épuisée qui écrit ce que pensent tous les directeurs :

« Je subis une dégradation importante de mes conditions de travail depuis le début du confinement et jusqu'à ce jour. Mon état de santé s'en trouve altéré.

Les nombreuses sollicitations et injonctions parfois contradictoires entre elles, tant des divers échelons de l'Education nationale que des familles, de mes collègues, de la collectivité territoriale, de l'association en charge de la restauration scolaire et de la garderie me conduisent à un **épuisement professionnel**. J'ai le sentiment de devoir travailler trop souvent dans l'urgence tôt le matin et jusqu'à tard dans la soirée, toute la semaine et bien souvent le week-end sans jamais être certaine de ne pas avoir à déconstruire le lendemain ce que l'on m'a demandé de construire la veille.

Tous ces éléments me placent dans une situation professionnelle marquée par la perte de sens, ce qui aggrave la charge mentale à laquelle je fais face depuis plus de 2 mois. »

Que lui répondez-vous au-delà du soutien apporté, lorsque cela est possible, par l'équipe de circonscription ?

Le mal-être général des directeurs ne vient pas de nulle part, il a une cause identifiée : l'accumulation des contre-réformes qui frappent l'Éducation nationale et le refus des ministères successifs de répondre aux revendications des personnels. La réponse ne peut pas être la proposition de loi de Madame la Députée Rilhac dont Force Ouvrière demande l'abandon.

La réponse passe par la satisfaction des revendications sur la direction d'école :

- 1- Une aide administrative dans chaque école dans le cadre de l'Education Nationale
- 2- Un réel allègement des tâches
- 3- Une amélioration des quotités de décharge pour tous les directeurs, même ceux des petites écoles
- 4- Une amélioration financière significative

Nos collègues en ont assez ! Ils veulent faire leur métier sereinement, tout-à-fait normalement. Ils veulent retrouver tous leurs élèves et travailler en toute sécurité. Or, le protocole génère le chaos et bouleverse les conditions normales d'exercice de leur métier. Les enseignants veulent que tous les élèves puissent être accueillis et retrouver leurs classes habituelles. Ils en ont assez de la tutelle des mairies sur l'organisation. Ils en ont assez du travail à distance...

L'immense majorité nous dit qu'ils n'en peuvent plus du « distanciel », c'est-à-dire de ce télétravail déréglementé et de cette improvisation généralisée qui leur a été imposée pendant près de 2 mois et demi. Or, ce qu'ils ont supporté provisoirement pour faire face à une situation exceptionnelle, le ministre veut en faire une mesure pérenne. Il veut rendre obligatoire le « télé-enseignement » dans les écoles, collèges, lycées et universités : c'est la privatisation et la négation de l'enseignement, c'est aussi la remise en cause des statuts et de la liberté pédagogique et une menace sur tous les postes. Le ministre poursuit ses contre-réformes : réforme des concours, réformes du lycée, du baccalauréat et Parcoursup. Pour les concours internes (1er, 2nd degrés, puis par la suite des administratifs), l'épreuve orale d'admission serait annulée. Le ministre exclurait ainsi la moitié des admissibles en demandant aux jurys une nouvelle délibération qui transformerait la liste d'admissibilité en liste d'admission en lien avec le nombre de postes aux concours.

Concernant le rentrée de septembre , nous revendiquons plus que jamais :

- le maintien et la création de tous les postes nécessaires
- le respect des garanties statutaires et ORS.

Concernant le fonctionnement et le calendrier la FNEC FP FO demande :

- un retour aux instances en présentiel (notre courrier du 29 mai 2020), notamment dès la CAPD du 11 juin.
- la tenue du CHS CT spécial sur les 2 lycées Arbez Carme et Painlevé dans le plus bref délai

Enfin comment ne pas être stupéfait qu'à quelques heures du retour en classe des lycées et lycées professionnels et d'une montée en charge des collèges, la DGRH du ministère se déclarait incapable de répondre aux collègues qui demandaient si le dispositif d'ASA pour garde d'enfants serait ou non reconduit après le 2 juin et de réaliser le 2 juin au soir via le courrier de la DSDEN qu'il est abandonné ? Cela place des collègues dans une situation impossible. Comment ne pas voir, ne pas entendre, l'immense colère qui monte de partout ? Cette situation de chaos générée par le protocole doit cesser : oui comme le disent et le discutent les personnels du secteur de Bourg en Bresse, les collègues des collèges, l'école doit redevenir l'école.